

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL193

présenté par

M. Dosière, Mme Descamps-Crosnier, M. Fekl, Mme Lemaire, Mme Nieson, Mme Pochon,
M. Popelin, Mme Untermaier, M. Roman, M. Binet, M. Da Silva, Mme Karamanli, M. Le
Bouillonnet, M. Raimbourg, M. Valax et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 17

À l'alinéa 1^{er}, supprimer les mots : « ou de l'accès à un stage ou à une période de formation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.